

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 24 juin 2021

À 20H00

À la salle des Fêtes de Domfaing (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 55
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 51

Date de la convocation : 17/06/2021
Transmis au représentant de l'Etat le :
Publiée ou notifiée le :
ACTE EXÉCUTOIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Damien ADAM, Roger BEDEL, Christian BISTON, Christelle BLEEKER, Marie-Thérèse BONATO, Olivier BOON, Michel CHASSARD (suppléant de Eric AUBRY), Elisabeth CHRISTOPHE, Jean-Charles COLLOT, Laetitia COLOMBIER, Marie-José DARTOIS, Lucien DEBLAY, Guy DELAITE, Yannick DIDELOT, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Allégra FLEURENCE, Sandrine GEORGE, Virginie GREMILLET, Jean-François GUILLOT, Francis HAAS, Gérard HATTON, Martial HILAIRE, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Béatrix LETOFFE, Joël MANGEL, Joëlle MANGIN, Raphaël MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Jean-Marie MICHEL, Patrick MOULIN, Philippe PARADIS, Stéphane PAUCHARD, Gilbert PIERRAT (suppléant de Lionel STICKEIR), Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Sandrine REMY, Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Pascale VOUKTCHEVITCH.

ÉTAIENT ABSENTS :

Eric AUBRY, Michel PARADIS, Emmanuel PARISSÉ, Pascal PARMENTELAT, Odile SEURET, Lionel STICKEIR, Alain WOIRGNY.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Anne-Marie DE SOUSA par Roger BEDEL, Ludovic DIDIERJEAN par Guy DELAITE, Jean-Albert HABY par Martial HILAIRE, Anne-Marie HUERTAS, par Charles SCHLACHTER, Patrick NOURDIN par Allégra FLEURENCE,
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-François GUILLOT est nommé secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

1 – Restructuration de l'Ecole des Arts Vallons des Vosges

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la restructuration de l'EAVV par la mise en place d'intervention en milieu scolaire.

2- Modification des tarifs d'adhésion à l'Ecole des Arts Vallons des Vosges

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 1 voix CONTRE
- 0 Abstention
- 50 voix POUR

- **ADOPTE** la modification des tarifs de l'EAVV à partir de la rentrée de l'année scolaire 2021/2022.

3 - Création d'un tarif école de natation pour une inscription à la saison 2021-2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la tarification spécifique suivante :

1 séance CC	1 séance EXT	2 séances CC	2 séances EXT
70	80	90	100

- **DIT** que cette tarification spécifique est applicable :
 - pour l'année scolaire 2021-2022 uniquement.
 - pour les élèves inscrits à l'école de natation durant l'année scolaire 2020-2021

4 - Autorisation à signer la Convention Territoriale Globale qui sera mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la CTG qui sera mise en œuvre,
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention avec les différents partenaires.

5 – Cession de terrain sur la Zone d'Activité Economique de Laveline-Devant-Bruyères

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente par acte administratif de la parcelle cadastrée AD 345 à la SCI « Les Cherières » pour un montant HT de 13 156.00 € ;

6 - Décision Modificative N° 1 du budget Assainissement)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative proposée

7 - 7. Projet de restauration du Durbion : Maîtrise d'œuvre

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 2 voix CONTRE,
- 7 ABSTENTIONS,
- 42 voix POUR

- **ACCEPTE** l'avenant proposé.

8 - Projet de restauration du Durbion : Résiliation du marché de travaux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de résilier le marché de travaux actuel et de publier une nouvelle consultation.

9- Déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le Massif des Vosges (côté vosgien)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 0 voix CONTRE,
- 14 ABSTENTIONS,
- 37 voix POUR

- **DECIDE** d'engager financièrement la CCB2V sur 5 ans avec un portage par convention de service.

10 - Programme d'actions SDAGE et PGRI

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** émet un avis favorable sur la prise en compte des problématiques liées à l'assainissement, aux eaux pluviales et à l'ensablement des cours d'eau.

11 - Demande de la commune de Dompierre pour réintégrer la CCB2V

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

- 0 voix CONTRE,
- 1 ABSTENTIONS,
- 50 voix POUR

- **SE PRONONCE** favorablement à la réintégration de la commune de Dompierre

12 - Décision modification N°1 Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative proposée

13 - Convention Gestion Du Dispositif De Signalement Des Actes De Violence, De Discrimination, De Harcèlement Et D'agissement Sexistes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE à l'unanimité de signer une convention avec le CDG.

14 - Approbation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le PETR proposé

15 - Soutien financier à l'association des Maires Ruraux de France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 46 voix CONTRE,
- 3 ABSTENTIONS,
- 2 voix POUR

- **DECIDE** de ne pas subventionner l'AMR 88.

DÉCISION SANS OBSERVATION

Décision du bureau :

En vertu de la délibération n°50/2020 du conseil communautaire du 30 juillet 2020, portant délégation de compétences au bureau, il a été procédé à :

B032021 Demandes d'effacement de dettes budget annexe assainissement,

Bruyères le 25/06/2021
La Présidente,

Virginie GREMILLET